

**Affiché et publié le 16 juin 2023**

République Française  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
COMMUNE DE SAINT-DONAT

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023  
LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 06 juin 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

---

**Date convocation** : 03 juin 2023

**Étaient présents** : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gaëtan GOUTTEBROZE - Gisèle JUILLARD  
Martine MARION - Dylan MATHIEU

**Représentés** : Agnès MARION pouvoir à Laurent BERNARD

**Excusée** : Léa GREGOIRE

**Secrétaire de séance** : Martine MARION

---

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

**DELIBERATION DE\_2023\_034** - Désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales

Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2023\_035** - Création d'une régie temporaire

Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2023\_036** - SIEG : mise en conformité électrique des commandes d'éclairage public

Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2023\_037** - Accès à la cour de l'école : réfection du mur situé à gauche du passage

Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2023\_038** – Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Désignation d'un membre titulaire au sein de la Commission Action Sociale Santé

Désignation d'un membre titulaire au sein de la Commission Culture - Vie Associative

Désignation d'un membre titulaire au sein de la Commission Enfance Jeunesse

Délibération approuvée à l'unanimité

La séance a été levée à : 22 h 30.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

**L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.**

Vu pour être affiché le 16 juin 2023 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.



Le Maire,  
Laurent BERNARD.